

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Du **VENDREDI 21 JUIN 2024 à 20h00**, à la Mairie.

Convocations envoyées : le 14 juin 2024

Affichage aux panneaux : le 16 juin 2024

Présents : 11 membres

Votes : 13 votants

Vu le code général des collectivités territoriales,

Présents : GORINE Ludovic, MARTIN Dominique, ANDRIEU Patricia, LEGRAND Fabrice, PERRIOT Véronique, GUTIERREZ Y DIEZ Sylvie, LE BOURGEOIS Céline, GOIX Pierre, LIMA Paulo (arrivé au point n° 6), GOERGEN Julien et GAZAR Chloé

Formant la majorité des membres en exercice

Absentes excusées : CAMOIT Frédérique et VAN EECKHOUT Aude

Absente : JEAN BAPTISTE Morgane

2 Pouvoirs : CAMOIT Frédérique donne pouvoir à GORINE Ludovic,
VAN EECKHOUT Aude donne pouvoir à MARTIN Dominique

Désignation du secrétaire de séance : MARTIN Dominique

Le procès-verbal du 12 avril 2024 n'appelle aucune observation. Ajout de deux points à l'ordre du jour :
Tableau des effectifs et ADLT.

Monsieur le Maire annonce qu'il ne donnera plus la parole au public en fin de séance de conseil car le conseil doit vivre sur un échange d'idée. Ceux qui veulent apporter leur contribution doivent faire une liste.

1. Accueil Collectif des Mineurs : Convention ACM avec LA DRENNE

Monsieur le Maire a invité les parents d'élèves à assister à la réunion avec les membres de la Drenne. Une commission a été créée composée de cinq membres de la Drenne et 5 personnes du Coudray sur Thelle. Les membres de la Drenne ayant expressément demandé qu'aucun maire et aucune secrétaire de mairie ne soient présents pour ces réunions.

Le groupe de travail ACM des communes de La Drenne et du Coudray s'est réuni les 29 mars, 29 avril et 17 mai 2024. Ils ont élaboré une nouvelle convention financière qui permettrait une avance de fonds, allégeant ainsi la charge financière du Coudray.

La participation financière a été calculée en fonction des dépenses et recettes de 2021 à 2023, avec une augmentation moyenne d'environ 20 % par an. Le montant de la participation a été fixé à 500 € par enfant (900 € pour l'école), bien que ce montant soit une avance et pourrait varier en fonction des dépenses et recettes annuelles.

Le Conseil Municipal de La Drenne, réuni le 24 mai 2024, a adopté cette convention à l'unanimité sous réserve de modifications rédactionnelles mineures.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'accepter le projet de convention financière à l'unanimité.

2. Création d'un Pass Sport « Coudraysien » en faveur des Coudraysiens mineurs exerçant une activité sportive pour le paiement de leur licence.

Le Conseil Municipal envisage de mettre en place une aide financière pour soutenir les jeunes Coudraysiens dans la pratique d'une activité sportive, un dispositif d'autant plus approprié en cette année des Jeux Olympiques.

Le Pass sport et loisirs, proposé en complément de l'aide départementale de l'Oise, prendra la forme d'un Coupon-Sport/Loisirs de 20 € par enfant et par an. Cette aide bénéficiera directement aux familles ayant des enfants inscrits dans une activité sportive ou culturelle.

Quatorze jeunes identifiés avec l'association sportive Football Noailles-Cauvigny pourraient bénéficier de cette aide dès juillet 2024.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la création d'un Coupon-Sport et Loisirs pour les enfants mineurs du Coudray, applicable à une licence sportive ou culturelle par an, et déductible des montants versés par les familles.

3. Travaux

Monsieur le Maire résume les travaux à venir et ceux qui ont été réalisés :

Les fenêtres et portes de la petite salle de la mairie seront changées avant la fin de l'année.

Le financement des travaux sera de :

- 35,37 % État	7 972.67 € HT
- 35,45 % Conseil Départemental	8 810.00 € HT
- 29,23 % la Commune	<u>5 134.61 € HT</u>
Soit un total de	21 917.28 € HT

Réparations effectuées :

- Réparation du robinet du cimetière : **202,85 €**
- Installation de projecteurs dans la cour de l'école et sous le préau : **1 161,80 €**
- Réparation des toilettes de l'école : **225 €**
- Réparation des toilettes du 1er étage : **228,65 €**
- Raccordement pluvial : **112 €**

Prochainement : mise en clôture du terrain.

Des devis seront demandés pour la réparation de la place de l'église et de la chaussée rue de Gardine.

4. Élections Législatives : Organisation

Monsieur le Maire dévoile la tenue des bureaux de vote pour les législatives.



MAIRIE DU COUDRAY SUR THELLE

Département de l'Oise – Canton de Chaumont en Vexin

ELECTIONS LEGISLATIVES DU 30 JUIN 2024

	PRESIDENT DE BUREAU	Assesseur n° 1-	Assesseur n° 2	Secrétaire
8h00 à 10h00	Ludovic GORINE	Paulo LIMA	Céline LE BOURGEOIS	Sylvie GUTTIERREZ Y DIEZ
10h00 à 12h00	Frédérique CAMOIT	Pierre GOIX	Véronique PERRIOT	
12h00 à 14h00	Patricia ANDRIEU	Fabrice LE GRAND	Véronique PERRIOT	
14h00 à 16h00	Dominique MARTIN	Mohamed SAMI	Alain LATREILLE	
16h00 à 18h00	Ludovic GORINE	Paulo LIMA	Céline LE BOURGEOIS	Sylvie GUTTIERREZ Y DIEZ

ELECTIONS LEGISLATIVES DU 7 JUILLET 2024

	PRESIDENT DE BUREAU	Assesseur n° 1-	Assesseur n° 2	Secrétaire
8h00 à 10h00	Ludovic GORINE	Paulo LIMA	Céline LE BOURGEOIS	Sylvie GUTTIERREZ Y DIEZ
10h00 à 12h00	Frédérique CAMOIT	Pierre GOIX	Chloé GAZAR	
12h00 à 14h00	Patricia ANDRIEU	Fabrice LEGRAND	Chloé GAZAR	
14h00 à 16h00	Dominique MARTIN	Nathan CARAIANNIS	Alain LATREILLE	
16h00 à 18h00	Ludovic GORINE	Paulo LIMA	Céline LE BOURGEOIS	Sylvie GUTTIERREZ Y DIEZ

5. Modification du tableau des emplois

Le Maire explique qu'il revient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de déterminer les effectifs des emplois permanents nécessaires au bon fonctionnement des services. Il informe le Conseil qu'il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs en tenant compte des agents nommés sur les postes ouverts par la collectivité.

Le Conseil prend acte de la nomination d'un agent technique en remplacement d'un agent en congé maladie, sur un poste permanent de 18 heures par semaine, en contrat à durée déterminée à compter du 15 avril 2024. Il prend également acte de la nomination d'un agent contractuel sur le poste permanent d'adjoint d'animation pour 17 heures par semaine.

Le Conseil décide d'adopter le tableau des emplois tel que proposé, avec une entrée en vigueur au 15 avril 2024.

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	Permanent ou Non permanent	Contrat	Poste ouvert	POSTE OCCUPE	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
<u>FILIERE ADMINISTRATIVE</u>						
Rédacteur	B		Titulaire	1	oui	35 heures
Adjoint administratif	C	P	Titulaire	1	non	35 heures
<u>FILIERE TECHNIQUE</u>						
Adjointe technique sécurité	C	P	Titulaire	1	oui	35 heures
Adjoint technique	C	Remplaçant	Contractuel	1	oui	18h/semaine
Technicienne de surface	C	NP	Contractuel	1	oui	5 heures/35 heures
<u>FILIERE ANIMATION</u>						
Directeur	C	P	Titulaire	1	oui	35 heures
Agent d'animation	C	P	Titulaire	1	oui	35 heures
Agent d'animation	C	P	Contractuel	1	oui	17 heures/35 heures
Apprenti	C	NP	Contractuel	1	oui	35 heures
TOTAL				9	8	

6. ADLT

L'association ADLT a tenu son assemblée générale et sollicite l'achat d'un conteneur de 35 m² pour stocker son matériel. Monsieur le Maire propose plutôt la construction d'un garage qui pourrait répondre à plusieurs besoins de stockage, notamment pour un carport pour le camion de la mairie.

Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'étudier la faisabilité de la construction de ce garage.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h00

Le procès-verbal de la séance du 21 juin 2024 est composé de 2 délibérations :

Délibération n° 19-24 : Convention ACM

Approuvée à l'unanimité

Délibération n° 20-24 : Création Pass Sports et Loisirs

Approuvée à l'unanimité

Signature du Maire

Ludovic GORINE



Signature du Secrétaire de séance

Dominique MARTIN

